



République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 16 mars 2024

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Pouvoirs : 1

N° DEL-2024-16

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre
Séance du 29 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Dominique NOURRY, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Richard THIBAUT.

Absents excusés :

Joël LAMOTTE, Danis SIX, Vanessa TESSIER.

Absent :

Laurent DUCARD.

Pouvoir :

Monsieur Joël LAMOTTE donne pouvoir à Madame Natacha MOUGEOLLE.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de 2023 de la Commune de Neuillé le Lierre,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Constatant que l'exercice 2023 présente :

- un excédent de fonctionnement de 224 234,71 €

- un déficit d'investissement de - 114 988,86 €

Soit un résultat de clôture de 109 245,86 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- 89 772,43 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté »,
- 102 264,39 € au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »,
- 114 988,85 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Fait à Neuillé le Lierre, le 29 mars 2024

Le Maire, Blandine BENOIST.